La Chambre a voté l'urgence sur les 3 ans

puis elle a repoussé un contre-projet de M. Vaillant

et entendu un long discours de M. Jaurès.

La Chambre avait clos lundi la discussion générale sur le projet de loi portant le service militaire à trois ans.

Il lui fallait hier déclarer l'urgence sur le projet de loi lui-même, voter sur le passage aux articles et, pour obéir aux règles de la procédure parlementaire, discuter tous les contre-projets avant d'aborder précisément les articles du projet lui-même.

Elle employa toute sa journée au début de cette discussion et levait le soir sa séance sans avoir entendu la fin du discours de M. Jaurès.

Il y avait beaucoup de monde en séance, ainsi que dans les tribunes publiques dès la séance du matin, ouverte à 9 heures un quart, sous la présidence de M. Renoult, vice-président.

L'urgence est votée

M. Le Hérissé, président de la commission de l'armée. — Je demande la déclaration d'urgence.

M. Jaurès. — Mes amis et moi nous voterons contre l'urgence et contre le passage aux articles, non seulement parce que la garantie d'une seconde délibération est nécessaire, mais aussi afin de marquer que la loi de 3 ans ne peut pas être la base d'un effort sérieux de réorganisation militaire.

Nous estimons que la loi détournera le pays d'un effort utile et nous voulons la rejeter d'emblée jusque dans son principe. (Applaudissements à l'extrême-gauche).

Par 375 voix contre 190, l'urgence est déclarée.

Le président consulte la Chambre sur le passage à la discussion des articles : par 361 voix contre 189, la Chambre décide de passer aux articles. L'article 1er relatif à l'intitulé du projet est réservé.

M. Vaillant monte à la tribune pour développer, sur l'article 2, un contre-projet tendant à l'armement général du peuple et à la suppression de l'armée permanente.

M. Vaillant. — Le parti socialiste poursuit le désarmement progressif et simultané des divers Etats, et c'est dans ce sens qu'il réclame un rapprochement franco-allemand qui mettrait fin à la crise actuelle. L'union de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne est la condition de la paix et de tout progrès humain. La France n'est faite la servaste de l'impérialisme russe et c'est pour donner satisfaction à celui-ci qu'on a proposé la loi de 3 ans.

M. Etienne, ministre de la guerre. — M. le président de Conseil vous a répondu hier !

M. Vaillant. — Je maintiens que les conventions militaires qui ont été passées entre les états-majors français et russe ont amené la dépôt de la loi de 3 ans.

M. Etienne. — C'est absolument inexact.

A ce moment arrive M. Barthou.

M. Barthou. — M. Vaillant, j'ai protesté hier contre votre affirmation, je ne crois pas nécessaire de recommencer aujourd'hui.

M. Vaillant. — La caractéristique de notre politique internationale est d'être en service de l'impérialisme russe. Le parti socialiste réclame l'organisation des milices et l'armement général du peuple qui assure la défense nationale plus efficacement qu'aucun autre moyen.

M. Vaillant fait longuement l'éloge des milices suisses.

M. Vaillant. — Quel sera donc le meilleur soldat que le soldat citoyen qui sait qu'en allant à la guerre il défend non seulement son pays, les libertés de son pays, mais son foyer, sa famille ? (Applaudissements à l'extrême-gauche).

M. Driant. — Alors le soldat français ne défend pas aussi sa famille ?

M. Jaurès. — Vous dites que le soldat marié n'est pas un bon soldat.

M. Driant. — Alors vous proposez de donner un fusil à chacun des syndicalistes de la C. G. T. (Bruits à l'extrême-gauche).

M. Vaillant. — Si on appliquait à la France le système de milice suisse, en la proportionnant au chiffre de la population, on aurait 6 millions d'hommes comme armée de campagne. Cette organisation assurerait la sécurité du pays sans le ruiner comme le projet du gouvernement. Je demande à la Chambre de voter mon contre-projet. (Applaudissements à l'extrême-gauche).

M. Thierry-Cazes. — Sans être partisan du contre-projet de M. Vaillant, j'estime qu'il y a d'excellentes choses à retenir de l'exemple des milices suisses. D'ailleurs, vers 1906, on faisait à l'école des cours qui préparaient au service militaire.

M. Jaurès. — J'ai même été sergent. (Rires).

M. Thierry-Cazes. — Et moi maréchal des logis. (Nouveaux rires).

L'orateur développe des considérations sur les inconvénients qu'aurait pour l'agriculture la prolongation du service militaire.

M. Thierry-Cazes. — M. Hanotaux, dans un récent article, constatait que, depuis 42 ans, le pays a fait tous les sacrifices pour servir la patrie. Le Français est un soldat volontaire, mais qu'on ne lui impose pas une charge qui n'est pas nécessaire.

M. Pelé, rapporteur. — La commission demande à la Chambre de repousser le contre-projet de M. Vaillant. Quand les autres pays auront donné l'exemple du désarmement, la France pourra les imiter. Accepter le contre-projet ne serait rayer la France de la carte du monde. (Applaudissements).

Par 408 voix contre 72, le contre-projet est repoussé et la suite de la discussion renvoyée à l'après-midi.

La séance est levée à *midi cinq.*

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Présidence de M. Deschanel, président.

La séance est ouverte à 2 h. 45.

La parole est à M. Jaurès pour développer son contre-projet.

Le contre-projet Jaurès

M. Jaurès. — Le projet du gouvernement refoule la nation vers le retour à l'armée de caserne. Mon contre-projet, au contraire, réduit progressivement le temps passé à la caserne. Il tend à accroître la puissance d'énergie de la France. Nous qui voulons répudier à jamais toute politique d'aventure et de revanche, nous voulons porter au maximum la force d'indépendance de ce pays et l'organiser pour la défense en prévoyant les pires hypothèses, par exemple celle où la France serait à combattre ses alliés. Nous ne nous remettons pas à la vigilance des socialistes allemands, comme on nous l'a reproché, pour défendre la France. Dans le ballottement accrû donné à ce peuple qu'on voulait entraîner vers la politique des armements le temps de réfléchir. (Applaudissements à l'extrême-gauche).

Ils ont montré par le coup de foudre d'un scandale tout l'abîme de corruption du militarisme. Mais, pendant qu'ils font leur œuvre, comme nous faisons la nôtre, nous ne disons pas : « Endors-toi ! » Ce sont nos contradicteurs qui nous font jouer ce rôle. Pas plus que les socialistes allemands, nous ne serions un principe de faiblesse le jour où le France aurait à défendre sa liberté et son droit. Je disais donc que nous devions organiser nos forces en prévision d'une lutte que nous aurions à soutenir, sans le secours de la Russie. On s'est, en effet, beaucoup inquiété d'apprendre que la Russie avait recrié sa base de mobilisation, dégarnissant ses couvertures du côté de la Pologne. Nous que l'on veut ramener eux trois ans pour rechercher les lenteurs de la mobilisation russe, nous avons le droit de demander au gouvernement comment il se fait qu'on a oublié cette éventualité d'une attaque brusquée de l'Allemagne que paralyserait une concentration de troupes russes en Pologne. (Applaudissements à l'extrême-gauche).

Je constata que c'est en se fondant sur les lenteurs de la mobilisation russe que le ministre nous demande le sacrifice d'une année de service. Nous fûmes frappés à la commission de la gravité de ces paroles. Nous lui dîmes : mais quoi n'y a-t-il pas entre la France et la Russie une alliance défensive et offensive ? C'est sur cette espérance que l'on a encouragé les milliards de la France à se porter en Russie, et c'est quand nous nous confions à la valeur de cette alliance qu'on nous dit : « Ah ! prenez garde, la mobilisation russe est lente, et pendant 5 ou 6 semaines nous ne devons compter que sur nous. Or, chacun sait que c'est dans ces 5 ou 6 semaines que se réglerait le destin de la guerre. (Applaudissements à l'extrême-gauche).

M. Etienne. — Je n'ai jamais parlé de 5 à 6 semaines !

M. Jaurès. — Tous les journaux ont répété ce chiffre, et c'est vous-même qui avez invoqué le danger d'une attaque brusquée en indiquant pour nous le danger de cette première période de la guerre. Je dis qu'avant de mettre la Chambre dans l'alternative ou de consentir un sacrifice qu'elle jugerait inutile ou de le refuser, sous des prétextes que l'on interprétera comme des prétextes électoraux, votre devoir devant le Parlement, devant le pays, devant la République était de demander à notre alliée qui est notre alliée et qui n'est pas notre maîtresse, quelle était le raison et le profit pouvaient être les conséquences de cette opération.

Voilà pourquoi, je répète que la France doit compter sur elle seule et pourquoi il faut mettre à son service toute la masse organisée de la nation. C'est un sophisme d'invoquer aujourd'hui les armements de l'Allemagne pour justifier la loi de 3 ans.

M. Jaurès, ici, développant les avantages du service à court terme, s'en rapporte au témoignage de M. Joseph Reinach qui, dans son rapport de 1909 sur l'artillerie, exposait longuement ce que devait être l'armée nouvelle avec la masse de ses réserves et dégagée des préjugés et de la tradition du service à long terme.

M. Joseph Reinach. — Je remercie M. Jaurès d'avoir donné lecture à la Chambre de certains passages de mon rapport. Ma confiance dans les troupes de réserve est toujours la même, mais la situation est aujourd'hui changée et lorsque l'Allemagne en augmentant ses effectifs actifs prépare un encadrement plus solide de ses forces de réserve, il nous est bien permis d'en faire autant, et c'est même pour nous un devoir impérieux. (Applaudissements).

M. Jaurès. — Mais M. Reinach dans votre rapport, vous disiez que nos réserves étaient l'élite de notre armée. Dans ces conditions, ce n'est pas elles qui ont besoin d'être encadrées, c'est plutôt elles qui devraient encadrer les troupes de l'armée active. (Applaudissements à l'extrême-gauche).

L'orateur donne ensuite lecture d'un article de M. Millerand, affirmant à son tour qu'après avoir passé au camp de Sissonne, comme ministre de la guerre, une inspection des troupes de réserve, composées antiquement de réservistes, ces troupes étaient admirables d'endurance et de solidité et pouvaient avoir une influence décisive au moment du danger à la seule conditions qu'elles soient encadrées. (Voix nombreuses : très bien ; très bien).

M. Jaurès. — Eh bien ! encadrez-les ! c'est ce que nous vous demandons. Encadrez-si vous le voulez les troupes de réserve, il n'est nullement nécessaire pour cela de condamner tous nos jeunes gens à rester à la caserne une année de plus. (Très bien.)

M. Jaurès. — Fortifions s'il le faut, notre frontière de l'Est. Préparons la mobilisation prompte de toutes nos populations des marches de Lorraine. France, prépare-toi à faire face au danger ; non seulement pour le présent, mais aussi pour l'avenir. Et alors nous serons forts et alors nous n'aurons rien à redouter. (Applaudissements répétés à l'extrême-gauche.)

L'orateur au peu fatigué prie la Chambre de lui accorder quelques minutes de repos, annonçant que, contrairement aux prévisions de quelques journaux, prétendant que son discours durerait trois jours, il terminera ce soir.

La séance est suspendue à 4 h. 25.

La séance est reprise à 4 heures 45.

M. Jaurès continue :

La solution proposée par le Gouvernement pour faire face aux armements allemands est la faillite morale des mouvements démocratiques imprimés au pays depuis de longues années.

Cette solution n'est d'ailleurs qu'une sorte de plagiat du militarisme allemand.

A ce pays, auquel on avait dit : « Si l'Allemagne augmente son armée ne t'émeus pas, la France a dans ses troupes de réserve, des forces et des ressources qui pourront suffire à tout », on dit maintenant : « Tout est perdu, si on ne revient pas au service de trois ans. » (Applaudissements à l'extrême-gauche)

Beaucoup d'entre nous, au surplus, sont dupes de la force de l'Allemagne, à l'heure où vous la croyez unie, elle est en proie à des discussions profondes et à des difficultés de toutes sortes, que connaissent bien tous ceux qui s'occupent quelque peu de politique étrangère.

Mais, de même que nous devons nous placer dans cette éventualité d'avoir à nous défendre seuls contre l'Allemagne, de même celle-ci est obligée de se placer dans l'éventualité où elle aurait à faire face à la France d'une part et à la Russie, d'autre part.

C'est là, depuis longtemps, la préoccupation principale de l'état-major allemand et si l'on s'en rapporte aux écrivains militaires allemands les mieux renseignés, au général Bernardi, par exemple, ce n'est aujourd'hui un secret pour personne que l'état-major allemand s'est prononcé en faveur de cette solution, portée d'abord toutes ses forces du même côté et se retourner vers le second adversaire, alors que la première serait alors vaincu, du moins affaibli.

Cette formule audacieuse a réussi lorsque en 1866, la Prusse avait à Juillet en même temps contre l'Autriche d'une part et le Hanovre d'autre part, mais elle a réussi surtout parce que le second adversaire de la Prusse, le Hanovre, était un petit état n'offrant qu'une résistance insuffisante.

L'Allemagne n'aurait pas pu réussir de la même manière, en face de deux puissances plus fortes.

En 1870, malgré les fautes d'un gouvernement qui pendant 20 ans avait courbé la France sous le régime de l'absolutisme, malgré la trahison, malgré les fautes des chefs militaires, la France a résisté pendant sept mois aux efforts formidables de l'Allemagne. (Applaudissements sur un très grand nombre de bancs).

Imaginez ce qui pourrait arriver le jour où la France d'une part, la grande nation slave de l'autre, avec ses réserves d'hommes inépuisables, se dresseraient contre l'Allemagne.

D'ailleurs, le général Bernardi reconnaît lui-même que la tactique qui consiste à se mesurer d'abord contre une première armée pour se retourner ensuite contre l'autre, ne peut être d'une application possible que si l'on suppose les deux armées alliées incapables de se mouvoir et d'attaquer.

Ce serait-il aussi de l'armée française, d'une part, de l'armée russe, de l'autre, personne ne pourrait le penser un seul instant. (Applaudissements sur de nombreux bancs).

L'orateur comprendrait que l'Allemagne se méfiât du système de la nation armée : les dirigeants pourraient craindre de n'avoir pas en mains à certains moments une telle armée, mais nous, avec notre régime démocratique, le système de la nation armée est le seul qui puisse convenir à notre tempérament et à notre génie, tout imprégné encore de l'esprit de la Révolution.

Au lieu de cela, on nous demande de revenir à un plus long encasernement de nos troupes, c'est là, je le répète, un pauvre plagiat du militarisme allemand. (Applaudissements à l'extrême gauche).

Examinant l'éventualité d'un envahissement de notre frontière par l'armée allemande, M. Jaurès s'abritant encore une fois derrière l'autorité du général Maitrot, déclare qu'avec la protection des forts, qui gardent notre frontière, une semblable opération sera absolument impossible, à la seule condition que nos forts soient en état de défense comme ils doivent l'être.

Si des mesures supplémentaires sont nécessaires, qu'on les prenne, mais qu'on n'impose pas au pays la charge dont on la menace aujourd'hui.

L'orateur demande aux hommes technique du ministère de la guerre de venir dire à la Chambre si oui ou non le général Maitrot se trompe quand il affirme ces choses et s'il ne trompe encore lorsqu'il dit que l'armée allemande ne serait pas prête à entrer en ligne avant le sixième jour qui suivrait la mobilisation.

L'opinion de cet écrivain a, dans la circonstance, une autorité d'autant plus grande qu'il est partisan du service de trois ans.

M. Driant. — Alors son argumentation se retourne contre vous.

M. Jaurès. — Pas du tout, j'estime au contraire qu'il renforce le thèse que je soutiens.

L'orateur constate que la proximité de Paris, de la frontière, constitue un danger pour le pays même. La capitale n'est pas à plus de 300 kilomètres de certains points de la frontière, et l'on devrait prendre, pendant le paix, les mesures nécessaires contre l'invasion, en groupant autour d'elle et se avant d'elle, des ouvrages de défense et des troupes capables de la protéger ; elle demeurera ainsi inviolable.

En tout cas, il veut croire que si, encore une fois, Paris était investi, la France se lèverait tout entière pour voler au secours de sa capitale et la délivrer. (Longs applaudissements sur la plupart des bancs de la Chambre).

L'orateur se sentant fatigué, la suite de la discussion est renvoyée à demain matin, cent heures.

La séance est levée à 6 heures 15.

DANS L'ARMÉE

LA PROCHAINE PROMOTION

On annonce que la prochaine promotion paraîtra dans les premiers jours de la semaine prochaine. Elle comprendra pour l'état-major général, six généraux de division, en remplacement des généraux Meusier, Bizot, Beaudonnet, de Lamaze et Robert, passés au cadre de réserve, et des généraux Baussen et Simonet, qui atteindront la limite d'âge dans quelque jours, et quinze généraux de brigade, en remplacement des généraux Bels et Lalubin, décédés, du général Dubois, retraité par anticipation ; des généraux Leclerc, Delestrac, Simoutre, Estève, Sarrade et Gaillot, passés au cadre de réserve, et des dix généraux de brigade qui vont recevoir la troisième étoile.

Parmi les généraux de brigade proposés pour la grade supérieur, citons :

Les généraux Pambet, commandant par intérim la 22e division d'infanterie, à Vannes ; Ebener, de la 39e division, à Toul ; Colin, de la 30e division, à Avignon ; Sihol, de la 26e division, à Clermont-Ferrand ; Bélin, de la 15e division, à Dijon ; Bourdérial, de la 33e division, à Montauban ; de Villemétjade, de la 70e brigade d'infanterie, à Bordeaux, etc., etc.

Dans la liste des colonels susceptibles de recevoir les deux étoiles, nous relevons les noms suivants :

Les colonels Vincent, adjoint au gouverneur de Nice ; Plesner, adjoint au commandant supérieur de la défense de Lyon ; Colin, adjoint au préfet maritime gouverneur de Cherbourg ; Matton, gouverneur de Besançon ; Cambous, commandant le génie de la 6e région, à Châlons-sur-Marne ; Pierron de Mondésir, adjoint au préfet maritime gouverneur de Toulon ; Villa, commandant le génie de la 1re région, à Lille ; Hanotaux, commandant le génie de la 16e région, à Montpellier ; Bapst, commandant l'artillerie du 13e corps, à Angoulême ; Dupont, commandant l'artillerie à Lyon ; Anselin, directeur de la cavalerie du ministère de la guerre ; Morel, commandant l'Ecole de cavalerie de Saumur ; Marchand, commandant l'artillerie en Algérie ; Weiss, commandant la 42e brigade d'infanterie, à La Roche-sur-Yon ; Brézet, commandant d'armée du camp de Châlons ; Gérôme, commandant la 48e brigade d'infanterie, à Tulle ; Géniteau, commandant la 69e brigade, à La Rochelle ; Pierrot, commandant la 55e brigade, à Annecy ; Kopp, commandant la 35e brigade, à Tours ; Thierry d'Argenlieu, commandant la 12e brigade de cavalerie, à Limoges ; Euré de Marcoux, commandant la 7e brigade de dragons, à Epernay, etc.

Quant au colonel d'infanterie coloniale qui sera appelé à succéder au général Lalubin, récemment décédé, il sera vraisemblablement pris parmi les colonels de l'armée actuellement au service au Maroc.

En outre, il y aura lieu de nommer un vétérinaire-major et probablement deux médecins inspecteurs.

L'ASSISTANCE

aux familles nombreuses AU SÉNAT

Nomination d'un vice-président

Au début de la séance M. Jean Dupuy est élu vice-président par 168 voix.

Le scrutin est ouvert pour la nomination d'un questeur.

On vote pour M. Théodore Girard.

M. Théodore Girard est élu.

Le Sénat adopte trois projets de loi autorisant la prorogation de la perception de surtaxes sur l'alcool, notamment à l'octroi de Merville (Nord).

Il adopte à l'unanimité de 282 votants, le projet de loi portant ouverture au ministère des affaires étrangères d'un crédit extraordinaire à l'occasion des voyages du Président de la République en Angleterre et en Espagne.

Les familles nombreuses

On aborde après déclaration d'urgence, le projet de loi relatif à l'assistance aux familles nombreuses.

M. F. Dreyfus en expose les principes.

En présence de la crise de la natalité et des conditions de plus en plus difficiles d'existence des classes laborieuses, l'assistance privée ne peut plus suffire ; le projet de loi soumis au Sénat, impose à l'Etat, aux départements et aux communes l'assistance aux familles nombreuses.

Pour la répartition de cette charge entre les collectivités, les communes dresseront le budget des familles nombreuses et fixeront la limite des ressources à partir de laquelle s'ouvrira, pour les familles, le droit à l'assistance.

Les départements organiseront le service et fixeront la part des dépenses incombant aux communes ; l'Etat enfin, contrôlera le fonctionnement du service et fournira une subvention limitée aux deux cinquièmes de la dépense.

Les bénéficiaires de l'assistance seront les chefs de famille, à partir du quatrième enfant, les femmes veuves ou abandonnées, à partir du deuxième enfant, les pères veufs ou abandonnés, à partir du troisième enfant.

La quotité de l'allocation variera de 60 à 90 francs par an.

Il est impossible d'évaluer exactement les sacrifices financiers exigés par la loi, mais on l'estime à 40 millions. L'Etat devra payer deux cinquièmes de cette somme.

Bienlot, dit-il, le pays sera appelé à consentir des sacrifices considérables et indispensables pour la sécurité nationale, c'est une œuvre de même portée que l'assistance aux familles nombreuses. (Applaudissements.)

Discours de M. Ribot

M. Ribot dit que l'assistance aux familles nombreuses s'explique et se justifie, surtout lorsqu'elle consiste en secours de loyer, car alors, elle est efficace au plus haut degré.

En France, l'état du logement populaire n'est pas digne d'une nation civilisée. La lutte contre le taudis est engagée, il faut mettre des maisons salubres à la portée des familles nombreuses, or, les salaires actuels ne permettent pas aux familles ouvrières de plus de trois enfants, de se loger dans des conditions hygiéniques.

A Paris, les sociétés d'habitations à bon marché ne peuvent offrir à ces familles des logements à moins de 500 francs, chiffre exagéré et l'on tient compte que le loyer ne doit pas prendre plus du sixième du revenu, ce qui représente 250 francs, pour un travailleur gagnant cinq francs par jour.

Il faut donc accorder l'assistance sous forme de secours de loyer ; c'est pourquoi M. Ribot a demandé à la Commission de décider que l'Etat doit prendre sa part des subventions accordées par les communes aux sociétés d'habitations à bon marché. En subventionnant les offices publics et les sociétés d'habitations à bon marché, l'Etat remplira un devoir national et social, qui coûtera relativement peu. (Applaudissements.)

M. Chéron, ministre de Travail, déclare que les problèmes relatifs à la dépopulation intéressent la défense nationale.

Nous devons nous préoccuper de l'écart de la population entre la France et l'Allemagne.

Il faut aider le chef des familles nombreuses.

Le projet de loi tel qu'il a été amendé par M. Ribot, se présente sous un aspect très large ; les statistiques montrent en effet que la mortalité est plus élevée dans les logements surpeuplés.

Le projet de loi voté par la Chambre prévoit des dépenses d'environ 46 millions, sur lesquelles la part de l'Etat est de 19 millions.

Le Gouvernement accepte le texte de la Commission en demandant au Sénat de reprendre la majoration pour les mutualistes, la loi ne devant pas être une loi de pure assistance, mais devant donner une prime à la prévoyance.

Pour les enfants en apprentissage, il faut aussi une majoration spéciale de l'allocation prévue pour que l'enfant âgé de moins de treize ans, puisse apprendre son métier. Si les charges de l'Etat sont augmentées, nous aurons cependant sauvegardé la population de notre pays et fait acte de justice.

M. Delahaye dit que la crise de la natalité provient du code civil, qui a entravé la liberté testamentaire.

La discussion générale est close.

L'article 1er est adopté.

M. Guillier, sur l'article 2, fait remarquer que cet article ne prévoit que la mort ou la disparition du père, il faut préciser également l'abandon.

M. Bienvenu-Martin en demande le renvoi à la Commission, pour ne pas improviser un texte en séance.

L'amendement est renvoyé à la Commission.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

M. Chéron dépose le projet relatif à la nomination anticipée comme officiers, des élèves de Saint-Cyr.

La séance est levée à 6 heures 20.

SUCRE ABEILLE le plus sucré

Un ballon atterrit à Tully

Un ballon sphérique passait dimanche matin, vers 6 heures et demie, au-dessus d'Amiens, se dirigeant vers l'Ouest. Il cubait 2.200 mètres cubes et était monté par MM. Léon Gérard et Edouard Van Nuffel, membres de l'Aéro-Club de Belgique. A huit heures vingt-cinq il atterrissait dans la Somme, sur le territoire de Tully, à proximité de Bétheancourt.

Les aéronautes avaient quitté Bruxelles la veille, à 8 heures du soir, avec l'espoir d'atterrir en Angleterre. Mais les hommes proposent et le vent dispose.

CONTES ET VARIÉTÉS

UN FUTUR CHAMPION

(Suite)

II

Il fut vainqueur dans les demi-finales et triompha dans la poule finale. Le mercier, l'ancien pourvoyeur de la mère, était un gros petit homme ; mais, tout en s'en cachant, il adorait les sports et particulièrement la boxe. Il aperçut dans un coin de l'auto, en petites lettres, le nom de Pierre. Celui-ci dut cacher sa détresse, le quart d'heure d'après, il avait un mois de pension payé d'avance dans un hôtel convenable...

Nourri, reposé, il descendit facilement tous ses adversaires.

Un manager connu, M. Chachignon, le remarque fit de lui son « poulain ». Bientôt il était « Battling Verdier » et remportait de vifs succès.

Avant ces deux ans de caserne, il épousa une jolie ouvrière.

Le sac et le filingot quittés, il se remit à l'entraînement et devint presqu'aussitôt le champion poids lourd de France — quelque la santé de sa femme devenue tuberculeuse lui fut en terrible souci...

Et voici dans quelles conditions, il affronta Wilson Knock, ultaire pugiliste de Manchester.

***

— Pense pas à moi !... Mets-y en !... Gagne et j'irai mieux ! dit à Battling Verdier, d'une voix imperceptible un jeune femme, et malade, pâle comme les draps...

Et quittant leur petite maison de Atanées, où il avait fait ces deux mois d'entraînement, pour combattre le lendemain soir, à Paris, Wilson Knock Et,colosse camard,aux oreilles boursouflées, il se mordait les lèvres, il s'enfonçait les ongles dans les paumes pour retenir les sanglots. Derrière lui, il y avait l'ami Chachignon, son manager, gros homme chauve, et près des oreillers, la noire silhouette d'une vieille religieuse, sœur Françoise.

— Merde !... ma panv'gosse !... C'que ça m'fait gros cœur de partir ! Ma pauv' gosse !... répétait tristement Verdier.

— Je ne vais pas plus mal, quoi !... Au contraire !... Tu bile pas ! Descends l'Anglais, vaut l'important.

Pendant ces deux ans de caserne, elle avait dû, quoique très délicate, travailler beaucoup de son rude métier de brunisseuse. Les gros succès pécuniaires récemment remportés par Battling Verdier étaient venus trop tard pour elle. Son organisme épuisé par une violente pneumonie double, puis par une pleurésie, avait offert aux bacilles une proie sans défense. Les médecins parlèrent d'abord de poumons faibles, de « sommets qui respirent mal » ; l'aspect même de la malade décela enfin ce qu'ils n'osaient dire....

Trois mois dans un sanatorium firent grand bien à Mme Verdier. Ensuite Pierre Verdier loua cette maison en belle campagne d'île de France. Mais la mieux définitif attendu ne se produisait pas.

Et il était là devant elle à ce dire chaque fois qu'il la quittait pour quelques jours : « Tu reviendrai-je ? »

... Pourtant un grand médecin avait assuré qu'elle n'était pas perdue, loin de là...

— Faut pas manquer l'train, remarqua le manager.

— Oui, sauve-toi, mon gros... Embrasse-moi... Embrasse-moi bien !...

Il se pencha vers la petite visage jaunâtre, osseux, aux immenses yeux un peu hagards. Après le baiser, elle le retint par le cou, et le contempla infiniment.

— Comme tu m'regardes !... Pourquoi qu'tu m'regardes comm' ça ?...

— Rien !... Pars maintenant... Au revoir, monsieur Chachignon !...

***

D'illustres champions anglais et américains n'avaient pas encore mordu la crème devant des Français. Opposer Battling Verdier au meilleur boxeur de Manchester, champion d'Angleterre, semblait un peu imprudent, et cela malgré la vigueur naturelle, l'endurance, la vitesse et les succès répétés de notre compatriote.

En tout cas, une foule très dense emplissant le cirque et discutait les chances des deux adversaires, en ce match qui devait être le plus important de la soirée.

Dans ce loge, Verdier, en peignoir, étendu sur un divan, obstinément silencieux, regardait le mur d'un nir sombre.

— C'est quand il multiplie les feintes du gauche qu'y prépare son fameux direct du droit au cœur donc, à c'moment là, tu, tu bloques, et...

— J'm'en f... ! interrompit Verdier, qui n'avait pas desserré les dents depuis une heure...

— Tu te f... de son droit ?

— De son droit, et du match, et de la boxe, et de toi, Chachignon, et de tout... Ma gosse est perdue ! J'ai vu rien qu'à la façon dont elle m'e regardé bier... Alors, te reste !...

— Qu'est-ce que tu chantes là ?... Te sais bien s'que l'médecin a dit, qu'dans ces maladies-là, n'est au moment où les malades ont l'air d'être au pire qu'y sont à la veille d'aller mieux...

— J'te dis que je m'en f... du match ! Au premier marron qu'j'encaisse, je m'couche pendant les dix secondes... J'ai assez d'argent, maintenant, pour vivoter seul... C'était qu'pour elle que j'voulais devenir champion du monde...

— Mais idiot, si tu bats Wilson Knock, ça t'fera assez d'galette pour emmener Marie tout l'été dans l'Engadine, ce qui la remettra tout de suite d'aplomb, et alors...

La porte s'entrebâilla. La rude tête rousse de M. Vienne parut :

— Vous êtes prêt ? Cinq minutes d'interruption et c'est à vous...

— Bien, bien...

Et il se leva, pâle, vodté, le regard vague.

Un employé entra.

— Un télégramme pour M. Verdier.

Avec des doigts maladroits, tremblants le boxeur ouvrit le pli bleu.

Et tandis qu'il lisait, son visage camard, s'illumina.

« Grande amélioration, médecin déclare suis absolument sauvée. Pourrai me lever dans deux à trois jours. Appétit excellent.

« Marie. »

Il eut peur de s'être trompé. Il relut à voix haute une fois, deux fois...

Alors ?... Fini, le cauchemar... Elle ne mourra pas en gosse !... S'il gagne ce soir, il l'emmènera faire sa convalescence dans l'Engadine, comme Chachignon l'a dit !... Elle se remettra complètement pour toujours !... Ils vivront heureux pendant des années !... Et entre cela et lui... Il n'y a que l'Anglais ?... rien que l'Anglais ?

— Tu vas voir, Chachignon !...

... Un quart d'heure après, sans se couvrir, les épaules seulement levées pour abriter l'angle de l'oreille, insensible aux arrêts directs qui lui écrasaient le nez, la bouche, les pommettes (il savait que dégueré, elle l'aimerait quand même), Battling Verdier se rua, dès le coup de gong sur Wilson Knock, sauvagement, le débordait, le bourculait dans les cordes, le criblait de coups furieux et le mettait en péril dès le premier round.

— Pourquoi t'faire éraintier la gueule comme ça ?... Ne te presse donc pas, t'es sûr de l'avoir ! dit Chachignon pendant le repos.

— J'songe à ma gosse !... alors l'peux pas calculer ni aller doucement...

Au deuxième round, un terrible crochet du droit jetait Wilson Knock à la renverse les bras écartés, évanoui. Et, par dessus le foule ivre d'enthousiasme, Battling Verdier, sanglant, était porté en triomphe du vestiaire.

. . . . . .

... Le lendemain matin, il entama à une telle allure les quatre kilomètres de belle campagne ensoleillée qui séparaient la gare de sa demeure, que l'ami Chachignon, finit par s'écrier :

— La barbe ! T'es plus en entraînement pour trotter comme ça ! On dirait qu'tas six livres à perdre... va devant, j'te rejoindrai ce père peinard !

... Dès la petite porte à sonnette du jardin, Pierre cria de toute sa grosse voix :

— C'est moi, Marie !... J'l'ai eu !

Et encore dans l'escalier :

— Ma gosse !... me v'là !... J'l'ai eu !

La porte de la chambre à coucher s'ouvrit brusquement, si sœur Françoise parut sur le seuil demi-obscur, une main levée pour ordonner le silence.

— Pourquoi ?... Comment va-t-elle ?

— Elle... elle... entrez...

Il entra. Et son visage tuméfié, tordu par les coups de Wilson Knock, prit une expression d'horreur — car deux bougies, sur le table de nuit, contre une tasse d'eau bénite, éclairaient le face blanche de la morte.

Il eut un ruissement de fauve blessé. Puis, stupide de douleur et d'épouvante, immobile, il se mit à pousser d'énormes sanglots ridicules d'enfant pareils à un fou rire. Les larmes ruisselaient entre les bosses bleuâtres de ses pommettes, brûlaient les coupures de ses lèvres...

Enfin, tournant vers la sœur Françoise son visage monstrueux, il balbutia :

— Mais... le télégramme ?...

La virille religieuse, qui avait vu bien des souffrances, fut étonnée de sentir et trembloter sa voix et des pleurs poindre à ses cils, en répondant :

— Elle l'a dicté à midi, très péniblement, puis après un long calcul mental, elle me fit jurer de l'expédier à huit heures moins un quart précises... Elle ajouta : « Ça le fera gagner ! » Ce furent ses dernières paroles... Une demi-heure après, elle... Oh !...

Et sœur Françoise, se précipita vers Battling Verdier, champion des poids lourds de France, qui était tombé à la renverse, les bras écartés, comme la veille, dans le ring, Wilson Knock, champion de Manchester.

J. JOSEPH-RENAUD.

L'Ecole d'Agriculture de Wagnonville

AU NOUVION

Le dimanche 8 juin les élèves de 3e année de l'Ecole Pratique d'Agriculture de Wagnonville ont fait, sous la conduite de MM. Tandart, directeur, et Bretheneux, professeur d'agriculture, une excursion au Nouvion-en-Thiérache.

Partis de Douai à 5 h. 14 du matin, les excursionnistes furent reçus à leur arrivée à la gare du Nouvion, par M. Regez Robillard, courtier en sucres et alcools qui avait eu l'amabilité d'établir un plan d'organisation de l'excursion.

A la sortie de la gare, une première surprise : rencontre d'un ancien élève de l'école, M. Lecoeur, herbager à Barzy.

De la gare, visite de la Laiterie la France. Outre la fabrication du beurre, cette laiterie s'est spécialisée dans la désinfection du lait. De là, à la Laiterie Nouvionnaise, également bien installée, possédant un magasin à basse température pour la conservation du beurre. Elle aussi a amorcé une industrie à la beurrerie, le petit-lait est soumis à différentes manipulations pour l'obtention de la caséine qui, après des traitements spéciaux dans une usine parisienne, est transformée en Galalitha employée en industrie.

Les excursionnistes, conduits dans chaque laiterie par les Directeurs qui leur ont fourni les explications techniques sur le fonctionnement de l'établissement ont été vivement intéressés et les ont félicités sur la bonne conduite de leur industrie et les ont remerciés de leur aimable réception.

La temps avait passé rapidement, de même l'heure fixée pour le déjeuner ; aussi firent-ils diligence jusqu'à l'Hôtel Masson, où un excellent repas les attendait et qui ne fit que confirmer la bonne renommée de l'hôtel et de son propriétaire, M. Pétion, qui mérite tous éloges.

La soirée fut consacrée à la visite de la belle forêt de Nouvion, toujours en compagnie de M. Roger Robillard, enfant du pays, qui la connaît dans tous ses coins, et qui nous en fit admirer toutes les beautés : châteaux, arbres plusieurs fois séculaires, allées ombrées et fraîches, et enfin étang aux rives ifantes. Le paysage était si agréable, si reposant à voir, qu'un orage surprit la caravane qui dut regagner la gare sous une pluie torrentielle.

Pendant les quelques minutes qui restaient les excursionnistes offrirent un verre d'adieu à leur charmant cicerone qui, malgré son âge, n'avait pas craint la fatigue d'une telle journée pour leur être agréable, et leur montrer la plus possible les ressources et les beautés du pays. Aussi le remercièrent-ils chaleureusement de ce si sensible et sympathique accueil avant de reprendre le train pour Douai.

Le mystérieux inconnu du bois de Raches

Il y a quelques jours on arrêtait dans le Bois de Raches un homme aux allures étranges qui fut trouvé porteur d'un browning. Au moment de son arrestation cet homme avait dit aux gendarmes : « Vous pouvez vous vanter d'avoir fait une belle prise. Mais c'est insuffisant si il vous faut continuer à chercher ».

Depuis l'homme garde un silence farouche et l'on s'afforaît vainement de percer le mystère dont il s'entourait.

Il vient de se décider à parler. Il a déclaré qu'il se nommait Kuptas. Un individu de ce nom, originaire de Russie, travaille d'août 1911 à février 1912, aux mines de Fillnes-les-Raches, après avoir été employé aux mines de Drocourt et aux mines de Bourges.

Mais ces renseignements sont insuffisants et M. Carteux, juge d'instruction, chargé de l'affaire, a fait demander à l'étranger des documents sur l'énigmatique Kuptas.